

**Merci
l'Europe**

KIT ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

#MercilEurope



SOMMAIRE

ÉDITO	3
Les élections du Parlement européen	4
Si on vous dit : 28 réponses aux idées reçues sur l'Europe !	10
Message du MEDEF pour les élections européennes	16

Merci de contacter : mercileurope@medef.fr pour toute demande d'information



ÉDITO

Les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Cette échéance est importante. 79 eurodéputés français sur 705 vont nous représenter à Strasbourg et à Bruxelles. Le nouveau Parlement européen, en tant que co-législateur, devra décider de sujets concernant la vie des entreprises : normes, droit de l'environnement, financements communautaires, droit de la consommation, accords commerciaux ou encore libre circulation. Ce sera également lui qui investira pour cinq ans la Commission européenne, « gouvernement européen ».

Les discussions que nous avons conduites avec nos entreprises relèvent d'une envie et d'un besoin d'Europe. Et aussi d'une envie de débat.

Nous voulons répondre aux questions de nos entreprises et discuter de leurs attentes sur l'Europe. Il s'agit aussi de rapprocher l'Europe de ses territoires, pour mieux faire connaître les opportunités du marché unique et des financements européens.

Ainsi, nous pourrions mieux faire remonter à Bruxelles ces attentes sur l'Europe. Et nous porterons une ambition collective : innover et être acteur des grandes évolutions liées à la numérisation et à la lutte contre le changement climatique, pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens sur une Europe plus inclusive et pour renforcer notre souveraineté.

Ce kit doit assister l'ensemble du réseau du Medef dans sa mobilisation pour préparer cette échéance et faire entendre la voix des entreprises. La direction Europe et la direction Adhérents du Medef sont à votre disposition pour vous aider dans cette mobilisation.

Nous avons besoin d'une France compétitive et nous avons besoin d'une Europe forte dans un monde en mouvement.

Merci l'Europe !

Geoffroy Roux de Bézieux,
président du MEDEF

LES ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN 26 MAI 2019

En bref



> QUAND ?

Le 26 mai 2019 et **uniquement** le 26 mai :
un seul jour, un seul tour !



> QUI ?

79 eurodéputés français
(sur 705 députés européens)



> COMMENT ?

Par des listes nationales à la proportionnelle
intégrale

Les députés européens sont **élus pour cinq ans**. Il n'y a pas de dissolution possible.

Le mode de scrutin est à la représentation proportionnelle intégrale et le vote se déroule en **un tour**.

La répartition des sièges du Parlement européen est décidée en fonction du poids démographique des États. Après le Brexit, et dès le 26 mai, la France disposera de 79 sièges (contre 74 actuellement).

En France, seules les listes rassemblant plus de **5 % des suffrages exprimés** peuvent obtenir un ou plusieurs sièges, les sièges sont ensuite répartis à la plus forte moyenne.

Les partis politiques français présentent des listes de candidats qui, une fois élus, rejoignent des **groupes politiques non pas nationaux mais européens**.

Au Parlement européen à Bruxelles, comme à Strasbourg, **seuls les députés présents votent** (il n'y a pas de délégation de voix). **Chaque voix compte !**

Scrutin européen : quels enjeux ?

Les élections de 2019 : un contexte particulier

- > Premières élections depuis le référendum britannique sur la sortie de l'UE, le scrutin du 26 mai sera l'occasion d'un débat renouvelé sur le futur de l'Union dans un contexte européen incertain, et des contextes nationaux tendus.
- > Tensions économiques sur la scène mondiale (guerre commerciale, ralentissement attendu de la croissance, protectionnisme américain) auxquelles les Européens devront apporter une réponse collective.
- > Montée de forces politiques eurosceptiques dans de nombreux pays européens et ailleurs.
- > Accélération de la transition énergétique dans le contexte du changement climatique.
- > Nouveaux défis sécuritaires pour l'Union (migrations, menace terroriste, mise en cause de l'OTAN par les États-Unis).
- > bouleversements liés à la révolution du numérique.

Les élections de 2019 : première étape de changements politiques majeurs

- > Renouvellement institutionnel : renouvellement de la Commission européenne (gouvernement européen), pour 5 ans, en novembre 2019 avec 27 nouveaux commissaires ; désignation du nouveau président du Conseil européen ; choix du nouveau président de la Banque centrale européenne.
- > Une nouvelle période budgétaire 2021-2027 avec une réallocation des priorités de l'Union dans un contexte de baisse significative des ressources à la suite du départ du Royaume-Uni. Pour la période budgétaire 2021-2027, la Commission européenne a proposé un engagement de 1 135 milliards d'euros.

Il est nécessaire de pouvoir compter sur des élus aptes à :

- > comprendre les problèmes économiques, particulièrement en temps de crise, et à dialoguer avec les entreprises ;
- > s'engager sur le long terme en participant activement aux travaux législatifs européens.

Une élection dont l'enjeu se pose en termes d'influence française

- > L'enjeu est d'avoir des élus capables de peser sur les lois européennes (directives et règlements) et non pas d'imposer de grandes visions politiques franco-françaises.
- > Il faut être apte à aborder des dossiers techniques avec une vision pragmatique.
- > Ce qui compte, c'est donc de maximiser le nombre de députés français qui siègent dans des commissions pertinentes pour les entreprises (industrie, consommateurs, environnement...) plutôt que dans des commissions prestigieuses (affaires étrangères, affaires constitutionnelles) sans réel impact sur la vie quotidienne.

La tenue de ce scrutin est l'occasion pour le réseau MEDEF d'engager, dès maintenant, le dialogue avec les candidats sur tous les sujets européens qui concernent la vie quotidienne des entreprises.

Résultats des élections de 2014 : abstention 57,57 %

Nuances de listes	Voix	% Exprimés	Sièges
Listes Front national- Rassemblement bleu Marine	4 712 461	24,86	24
Listes Union pour un mouvement populaire	3 943 819	20,81	20
Listes Parti socialiste- Parti radical de gauche	2 650 357	13,98	13
Listes l'Alternative (UDI-MODEM)	1 884 565	9,94	7
Listes Europe écologie-les verts	1 696 442	8,95	6
Listes Front de gauche- Union pour les outre-mer	1 252 730	6,61	4
Listes Debout la République	724 441	3,82	0
Listes Nouvelle donne	549 734	2,90	0
Listes Nous citoyens	266 343	1,41	0
Listes Lutte ouvrière	222 491	1,17	0
Listes Alliance écologiste indépendante	211 759	1,12	0
Divers (14 listes <1 % des voix)	839 427	3,82	0

Rappel : en moyenne, 20 % des projets de lois ou de décrets français résultent directement de textes adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil européen.

À quoi sert le Parlement européen ?



Vote des lois européennes en « codécision » : sur la très grande majorité des sujets, le Parlement européen est colégislateur avec le Conseil des ministres des Vingt-Huit. Il a le droit d'amender, de rejeter ou d'entériner des projets de règlement, de directive, de décision ou d'actes.

Exemples de textes adoptés par le Parlement sous cette législature

- > **Dans le domaine économique et bancaire** : approfondissement de l'Union bancaire et de l'Union des marchés de capitaux.
- > **Dans le domaine commercial** : Ceta (accord commercial avec le Canada), accord commercial UE-Japon, renforcement de la réglementation anti-dumping, filtrage des investissements, minerais provenant de zones de conflit...
- > **Dans le domaine du numérique** : règlement général sur la protection des données, géoblocage, Cybersecurity Act, libre circulation des données non personnelles...
- > **Dans le domaine social** : révision de la directive travailleurs détachés, équilibre vie professionnelle/vie privée...
- > **Dans le domaine environnemental** : *Emission Trading Scheme*, paquet énergie propre, paquet économie circulaire (dont les plastiques à usage unique), règlement sur le partage de l'effort climatique...
- > **Dans le domaine juridique et du marché intérieur** : directive secret des affaires, pratiques commerciales déloyales dans l'agroalimentaire...
- > **Dans le domaine budgétaire** : Cadre financier pluriannuel 2014-2020, création de nouveaux instruments financiers (plan Juncker, Fonds européen de défense) ...

Dossiers que le nouveau Parlement aura à traiter

- > Il élira le président de la Commission et auditionnera chacun des vingt-sept candidats commissaires.
- > Cette élection aura une influence considérable sur le prochain programme de travail de la Commission européenne et sur les futurs dossiers législatifs européens.
- > Cadre financier pluriannuel 2021-2027 : le prochain Parlement devra, avec le Conseil, finaliser les négociations sur ce sujet ainsi que sur les multiples programmes qui en découlent : Feder, Fonds structurels européens (FSE), mécanisme d'interconnexion pour l'Europe (réseaux et infrastructures européens), Horizon Europe (programme européen pour la recherche), programme Digital Europe (transition numérique)...Le travail continuera sur plusieurs dossiers d'importance dont les négociations n'auront pu être terminées sous cette mandature : directive recours collectif, *e-privacy*, paquet mobilité...

Comment fonctionne le Parlement européen ?

Organisation

Le Parlement siège habituellement à Strasbourg 4 jours par mois pour la session plénière. Les réunions des commissions parlementaires (2 semaines par mois) et des groupes politiques se tiennent à Bruxelles. 24 langues sont officiellement admises, mais la plupart des députés s'expriment en anglais ou le comprennent.

Des groupes politiques transnationaux

Les députés ne se regroupent pas par nationalité, mais par étiquette politique. Les dossiers sont suivis à l'intérieur de chaque groupe par des coordinateurs chargés d'assurer la cohésion des votes et la répartition des rapports.

Une approche politique particulière

- > **Absence de majorité et d'opposition** : il n'y a pas de majorité ou d'opposition puisqu'il n'y a pas « d'alternance » entre gauche et droite, de pouvoir à prendre ou à renverser. Cependant, les sensibilités politiques influent sur les votes. Les deux grands groupes, le PPE (Parti populaire européen, dont Les Républicains) et le S&D (Socialistes et démocrates européens, dont le Parti socialiste) ont historiquement bénéficié au cas par cas de l'apport des voix des libéraux (ADLE), des Verts, des conservateurs (CRE) ou des communistes (GUE/GVN) pour faire pencher la balance des votes dans un sens ou dans l'autre ; les groupes eurosceptiques (ELDD, ENL) participant plus rarement aux majorités.
- > **Sensible à l'opinion publique** : le Parlement est un lieu ouvert aux citoyens et aux groupes d'intérêts qui sollicitent ses membres. C'est pour cette raison que les sujets environnementaux, de consommation et de santé publique y font régulièrement les gros titres.

Des méthodes de travail traditionnelles

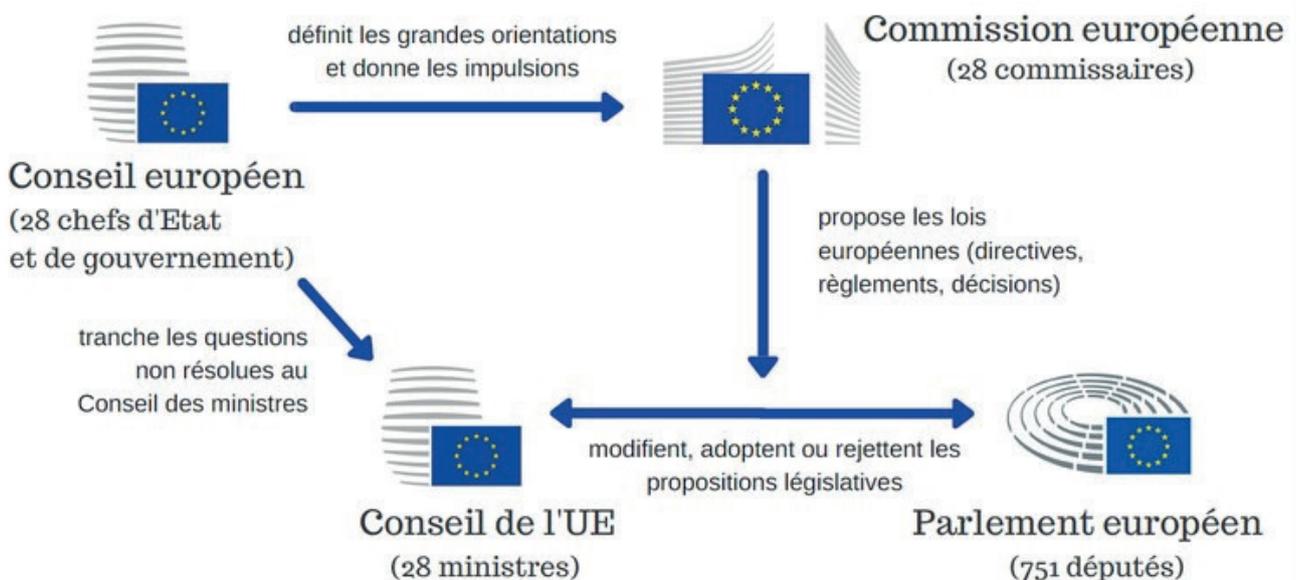
Les vingt commissions parlementaires sont saisies, dans leur domaine respectif de compétences, des projets de textes et désignent un rapporteur. Plus un groupe politique a de représentants, plus il a d'opportunités pour nommer un rapporteur issu de son groupe. Les amendements sont débattus et votés en commission puis définitivement adoptés en plénière.

Commissions essentielles

- > Juridique
- > Santé-environnement
- > Industrie-recherche-énergie
- > Affaires sociales
- > Économie-finances
- > Commerce international
- > Marché intérieur-consommateurs
- > Budget

L'Union européenne : qui décide ?

- > **Le Conseil européen** : il réunit les 28 chefs d'État et de gouvernement (27 sans le Royaume-Uni). Le Conseil européen définit les grandes orientations politiques de l'Union. Depuis 2010, il dispose d'un président permanent, actuellement le Polonais Donald Tusk depuis le 1^{er} décembre 2014. Un nouveau président du Conseil européen sera désigné à partir du 1^{er} décembre 2019 pour un mandat renouvelable de deux ans et demi. Les sommets ont lieu en fonction de l'actualité politique européenne.
- > **La Commission européenne** : présidée actuellement par Jean-Claude Juncker, elle est composée de 28 commissaires, un par État membre, ayant chacun un portefeuille. Elle est une sorte de « gouvernement » avec le pouvoir d'initiative législative.
- > **Le Conseil des ministres** : il réunit les ministres des Vingt-Huit (Vingt-Sept sans le Royaume-Uni) selon leurs compétences. Tous les six mois, un pays en assure la présidence. Il vote la plupart des lois européennes en codécision avec le Parlement. C'est une sorte de « Sénat ».
- > **Le Parlement européen** : 705 députés y siègeront après le Brexit (751 actuellement), élus au suffrage universel direct, comme à l'Assemblée nationale. Il est colégislateur avec le Conseil des ministres.



SI ON VOUS DIT : 28 RÉPONSES AUX IDÉES REÇUES SUR L'EUROPE !

> Avec l'euro, tout augmente !

Avant l'euro, l'inflation en France pouvait atteindre des niveaux élevés, jusqu'à plus de 10 % dans les années quatre-vingt. Depuis l'euro, la hausse des prix n'a quasiment jamais dépassé 2 % par an : les prix ont donc augmenté moins vite avec l'utilisation de l'euro que sans !

Le prix de la baguette de pain est un exemple bien connu de cette supposée hausse de prix liée à l'introduction de l'euro. Un an avant l'introduction de l'euro, la baguette coûtait environ 4,33 francs (0,66 euros) et non pas 1 franc (prix datant des années soixante-dix) : aujourd'hui, elle coûte en moyenne 0,87 euros (5,70 francs), soit une augmentation de 1,7 % par an.

> L'Union européenne n'est pas démocratique !

La quasi-totalité des lois européennes sont décidées à égalité entre le Parlement européen, élu au scrutin proportionnel direct par les citoyens européens, et le Conseil des ministres, composés des ministres des gouvernements issus des scrutins nationaux. Le président de la Commission européenne (chef du gouvernement européen) est issu quant à lui du parti politique européen ayant remporté les élections européennes depuis 2014.

> L'Europe n'écoute pas les citoyens !

L'Union européenne, au moment où le mouvement des gilets jaunes met sur le devant de la scène des propositions de Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), est aussi une pionnière de la démocratie participative. L'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) permet en effet à un million de citoyens issus de sept États Membres de demander à la Commission européenne et de lui demander de formuler une proposition de loi européenne.

Neuf initiatives citoyennes européennes sont aujourd'hui en cours. Le Parlement européen, en novembre 2018, a par exemple adopté son rapport sur la révision de la directive eau potable, première proposition de loi directement issue d'une ICE (« Right2Water »).

> L'Europe contourne les parlements nationaux !

En dehors des co-législateurs (Parlement européen, Conseil, Commission européenne), les parlements nationaux contribuent activement aux délibérations sur les législations européennes. Ils contrôlent les positions de leurs gouvernements au sein du Conseil des ministres, et ont de plus à leur charge l'adaptation en France des directives promulguées au niveau européen.

Ils peuvent également remettre en cause des législations européennes en cours d'élaboration si elles ne respectent pas la souveraineté des États Membres : ce sont les procédures dites de « carton jaune » (33 % des parlements nationaux) et de « carton rouge » (50 % des parlements nationaux).

> 80 % des lois françaises sont imposées par l'Europe !

Non ! En France, seulement 20 % des lois et décrets adoptés ont une origine européenne, avec d'importantes variations par secteur en fonction du degré de compétences de l'Union européenne : 40 % dans des domaines où le rôle de l'Union européenne est important, comme l'agriculture ou la pêche, et moins de 5 % dans des domaines où elle n'a que peu de compétences, comme le logement ou la défense.

L'origine de ce chiffre, utilisé par eurosceptiques comme europhiles, provient de vœux de Jacques Delors en 1988, qui estimait que « Vers l'an 2000, 80 % de la législation économique, peut-être même fiscale et sociale, serait décidée par les institutions européennes ».

> L'Union européenne est à la botte des lobbies !

Les représentants d'intérêts apportent aux décideurs des informations pertinentes afin de les aider à prendre des décisions sur des sujets souvent complexes. Le processus décisionnel européen est, à ce sujet, plus transparent et ouvert que la France. Les lobbyistes doivent ainsi obligatoirement figurer au registre de transparence de l'Union européenne afin de pouvoir rencontrer des représentants de la

Commission Européenne et d'entrer dans le Parlement européen. L'inscription à ce registre de transparence prévoit également la tenue à jour de données permettant de suivre leur activité, comme la déclaration du budget alloué à l'activité de lobbying chaque année. Des réformes sont en cours pour augmenter les obligations de transparence des lobbies.

Ce registre, en mars 2018, comptait 12 000 entités :

- plus de 1 000 cabinets de consultants ;
- presque 6 000 représentants internes (groupements professionnels et associations syndicales et professionnelles) ;
- et plus de 3 000 organisations non gouvernementales.

> **L'Europe impose la fin des services publics !**

L'Europe n'a ni les compétences, ni la vocation à intervenir dans les services fournis gratuitement ou avec un coût sans rapport avec son usage réel par le citoyen (justice, éducation, santé...).

L'Union européenne n'intervient que dans le domaine des « services d'intérêt économique général » (SIEG), pour lesquels il y a un marché, en évitant les situations d'abus concurrentiels. Cet encadrement des pratiques concurrentiels dans les SIEG a, par exemple, permis une large réduction des prix pour le consommateur à l'occasion de l'ouverture à la concurrence du transport aérien ou des télécommunications.

L'UE, dans le même temps, garantit l'accès des citoyens à ces services au travers de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a la même valeur juridique que les Traités. Le service universel dans le domaine postal, visant à assurer la distribution du courrier dans toutes les zones rurales, est par exemple garanti dans la législation européenne.

> **Les accords commerciaux européens mettent en péril nos indications géographiques !**

L'accord commercial avec le Canada (Ceta), qui prévoit la protection de 143 indications protégées européennes, est un exemple majeur d'accord commercial de l'Union à protéger les produits alimentaires européens relevant d'une appellation géographique au Canada.

Cette protection est également prévue dans les accords commerciaux avec le Japon, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud, les dix pays d'Amérique centrale, le Maroc, et bien d'autres.

À l'avenir, l'Union européenne visera à imposer la protection des indications géographiques dans les pays du Mercosur,

l'Argentine faisant par exemple partie des derniers pays où l'on peut encore appeler « champagne » du vin blanc pétillant.

> **Les accords commerciaux conclus par l'Union remettent en cause nos normes sanitaires !**

Les règles européennes en matière sanitaire et phytosanitaire s'appliquent tant aux produits domestiques qu'aux produits importés : la conclusion d'un accord commercial avec un pays tiers n'y change rien !

Dans l'exemple récent du Ceta, il n'y aura ainsi pas de « saumon transgénique » canadien pouvant être importé sur le marché européen : aucun OGM ne peut être commercialisé sans autorisation préalable, la réglementation européenne à ce sujet étant une des plus strictes. Le saumon transgénique est explicitement interdit à la commercialisation en Europe.

> **L'Europe nous sur-réglemente !**

L'un des atouts de l'Union européenne est au contraire la simplification des normes européennes : une norme européenne harmonisée plutôt que 28 normes nationales facilitent la vie des entreprises et des consommateurs dans le marché intérieur. À supposer que l'Union européenne ne mettait pas en œuvre ces normes, cela serait donc les autorités nationales de chaque État Membre qui les mettraient en place en lieu de cela !

Certains mythes sur la réglementation européenne, à ce sujet, circulent régulièrement dans la sphère politique française. Ainsi de l'Europe qui régulerait « la taille du concombre », alors que la dernière réglementation concernant ce sujet a été abolie en 2008. De même, l'interdiction pour les mineurs de monter sur des escaliers, imputée aux directives européennes, est en fait une production 100 % française, l'administration ayant imposé cette obligation à l'occasion de la transposition d'une directive européenne qui ne mentionnait pas cette interdiction.

> **L'Europe ne sert que les intérêts des multinationales !**

Le développement du marché intérieur européen est avant tout au service des PME. En simplifiant les 28 normes nationales en des normes uniques européennes, l'Union européenne permettra de les rendre plus lisibles et accessibles aux plus petites entreprises et non plus seulement aux grands groupes avec les moyens de naviguer les différentes réglementations.

Les politiques publiques européennes, par ailleurs, accordent régulièrement une attention particulière aux PME européennes. La plupart des financements européens, comme Horizon Europe (programme de R&D européen), ont ainsi d'importants piliers de financement dédiés uniquement aux PME.

> L'Europe est à la solde de la finance internationale !

En réponse à la crise financière de 2008, l'Union européenne a mis en place 40 mesures destinées à protéger épargnants et contribuables et dispose aujourd'hui d'un arsenal de mesures parmi les plus strictes au monde. Face aux excès possibles du monde financier, elle a obligé les banques et ses actionnaires à absorber les pertes en cas de faillite.

Un fonds spécifique, alimenté par les banques, a aussi été créé pour que le contribuable n'ait plus à financer les faillites des banques.

De plus, l'Union a mis en place un système de garantie des dépôts, assurant les épargnants à hauteur de 100 000 euros par banque et par dépositaire. Enfin, certaines pratiques, comme le bonus des banquiers ou des traders, sont maintenant encadrées par la législation européenne.

> L'Europe a conduit à la désindustrialisation !

La production industrielle de l'ensemble des États Membres n'a pas chuté à l'occasion d'étapes particulières de l'intégration européenne, comme l'introduction de l'euro, mais durant la crise financière de 2008. Sa chute n'est donc pas due à l'Europe, mais à l'évolution en profondeur de chacune des économies nationales. L'Europe n'a ainsi pas empêché la production industrielle allemande de rebondir après la crise financière de 2008 : a contrario, le secteur des services, en France, a vu sa part dans le PIB augmenter plus rapidement que celle de l'industrie, mais aussi plus rapidement que le secteur des services dans d'autres États Membres.

> La Politique Agricole Commune nuit à nos écosystèmes !

Souvent perçue comme un mécanisme visant simplement à soutenir les revenus des agriculteurs, la Politique Agricole Commune, depuis 2013, a introduit une réforme ambitieuse par le concept de « paiements verts ». Une partie des aides versées par la PAC sont ainsi liées à des pratiques reconnues comme respectueuses de l'environnement : préservation des « prairies permanentes », diversification des cultures,

maintien de « surfaces d'intérêt écologique ». Des aides supplémentaires sont également accessibles en fonction du degré d'ambition des pratiques environnementales.

77 % des surfaces agricoles de l'Union européenne reçoivent ainsi des subventions aujourd'hui au titre d'au moins d'une ces des pratiques de « verdissement ».

> L'Europe nous empoisonne !

L'Union européenne dispose du système d'approbation des substances chimiques (directive REACH) considéré comme le plus strict au monde. L'Autorité Européenne de Supervision des Aliments (EFSA) ou l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) passe ainsi en revue toutes les études disponibles sur une substance avant de rendre un avis en vue d'une approbation- ou non- de cette substance au Conseil des ministres et au Parlement européen.

Dans l'exemple du glyphosate, la Commission a ainsi proposé le renouvellement de sa licence à 5 ans contre les 15 ans initialement prévus, proposition approuvée par le Conseil et le Parlement européen. Le renouvellement de cette licence au niveau européen n'empêche cependant pas les autorités nationales d'autoriser ou non la mise en vente de substances dans leur pays ou d'en déterminer les conditions d'utilisation. Ainsi, le gouvernement français a annoncé vouloir interdire complètement le glyphosate sur son territoire d'ici 2020. Dans le même temps, la Commission européenne a publié une proposition législative visant à améliorer la qualité et la transparence de ses études scientifiques, suite notamment à l'initiative citoyenne européenne sur le glyphosate.

> L'Union européenne veut tuer la pêche française !

La disparition des poissons menace gravement la pêche : la politique européenne vise à empêcher l'extinction des poissons menacés tout en soutenant la pêche et ses travailleurs. Elle gère le stock des poissons rares afin d'en assurer la rentabilité économique tout en préservant l'environnement. Elle alloue ainsi des fonds structurels pour améliorer la qualification et le salaire des travailleurs du secteur. Elle soutient le prix d'achat aux pêcheurs en fixant un prix de référence pour les importations extra-UE et un prix d'orientation pour les poissons issus de la pêche européenne.

Les mesures prises au sujet du thon rouge en Méditerranée, par exemple, ont permis d'en rétablir le stock en 2015 et d'accorder une augmentation de son quota de pêche de 20 % par rapport à l'année précédente.

> L'Europe nous coûte trop cher !

Bien que la France soit le 2^e plus gros contributeur au budget de l'Union européenne, elle est le 1^{er} pays bénéficiaire du budget européen

En 2017, la France a contribué à hauteur de 16,2 milliards d'euros au budget de l'Union européenne et a bénéficié de 13,5 milliards d'euros.

La participation de la France au budget européen contribue au fonctionnement des nombreux avantages de l'Union, comme le marché unique. Ce dernier permet aux producteurs français de s'adresser à plus de 510 millions de consommateurs et aux travailleurs de pouvoir facilement se déplacer dans toute l'Europe. Depuis 1992, les échanges commerciaux intra-européens ont ainsi doublé, permettant une hausse permanente du PIB réel de 4,4 % en moyenne (source : note CEPII).

> L'Europe nous impose l'austérité !

La politique budgétaire est une compétence nationale. L'Europe « impose » uniquement les critères dits de Maastricht, c'est-à-dire déficit public inférieur à 3 % du PIB et dette publique inférieure à 60 % du PIB. Ce choix a été porté par les États Membres dans les années 90 à l'introduction de l'euro.

Ce sont aussi les États Membres qui ont signé en 2013 le Pacte de Stabilité et de Croissance fixant un cadre de coordination des politiques budgétaires des États Membres. Ce Pacte, à ce jour, ne fait pas partie du droit européen.

La France n'a pour sa part jamais respecté ces critères : si le déficit, en 2018, était de 2,7 %, la dette publique est actuellement à 99 % du PIB. Cet endettement massif a coûté à l'État 42 milliards d'euros par an en 2018, soit le quatrième poste de dépense publique.

> L'Europe détruit nos emplois !

Le pic de chômage enregistré avec la crise financière a aujourd'hui été absorbé avec un taux de chômage à 7 % dans l'UE, au plus bas depuis août 2008. Le chômage des jeunes (15-24 ans), dont la réduction était un des objectifs principaux de la commission Juncker, a même atteint un niveau plus bas qu'avant la crise : 3,37 millions de jeunes au chômage en Europe en 2018, aujourd'hui contre 4,41 millions en 2008 avant le début de la crise.

Le phénomène des délocalisations reste économiquement limité : les plus importantes dans le secteur industriel, elles n'ont touché en réalité que 0,6 % de l'emploi industriel.

Afin d'atténuer les effets de la mondialisation comme les délocalisations, l'Union européenne a créé un Fonds d'Ajustement à la Mondialisation en 2006. En France, premier pays bénéficiaire, le FEM a investi 84,6 millions d'euros pour reclasser 15 000 salariés touchés par des plans sociaux sur sept sites

> L'Europe ne bénéficie qu'à une partie infime des travailleurs !

En France, près de 3 millions d'emplois dépendent directement du marché intérieur.

L'UE investit par ailleurs significativement pour permettre aux citoyens européens d'intégrer le marché du travail et se former grâce au fonds social européen. Plus de 7 millions de personnes en France ont ainsi déjà pu bénéficier d'un soutien du Fonds Social Européen, par exemple pour les aider dans leur recherche d'emploi ou pour accéder à une formation.

> Les travailleurs détachés aggravent le dumping social !

La France, en 2017, accueillait 240 000 travailleurs détachés sur son sol et en détache 280 000 dans les autres pays européens. Contrairement aux idées reçues, les travailleurs détachés doivent être payés au même salaire que le pays dans lesquels ils travaillent et doivent travailler dans le cadre des horaires légaux prévus. Le dumping social ne provient pas de la directive détachement des travailleurs, qui est un garde-fou, mais de la fraude au détachement des travailleurs. La réforme récente de la directive détachement vise précisément à améliorer le combat de cette fraude.

Par ailleurs, avec les exonérations de charge pour les bas salaires en France, il est devenu généralement moins cher de recruter un salarié au SMIC en France plutôt que de faire venir des travailleurs détachés (infographie à faire ; chiffres Direction du Trésor)

Coût du salarié français au SMIC + charges : 1 680 euros ;
Travailleur détaché : Espagne : 1 788 euros ; Pologne : 1 756 euros ; Portugal : 1 697 euros ; Roumanie : 1 619 euros.

> L'Europe est antisociale !

Les politiques sociales restent encore très largement un domaine de compétences des États Membres : sécurité sociale, financement, droit du travail...

Cet état de fait n'a cependant pas empêché l'Union européenne d'adopter de nombreuses directives renforçant la protection des travailleurs ces dernières décennies : fixation du temps de travail maximal à 48 heures hebdomadaires (heures supplémentaires comprises), égalité homme/femme, congés maternité de 14 semaines minimum et parentaux de 4 mois minimum, normes de santé et de sécurité des travailleurs.

> Les fonctionnaires européens nous coûtent trop chers !

On compte environ 70 000 fonctionnaires européens et autres membres du personnel, qui sont au service de quelque 500 millions d'Européens (et de nombreux autres à travers le monde).

Par comparaison, la ville de Vienne emploie 65 000 personnes, tandis que le ministère français des Finances en compte 146 000.

Contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires européens sont soumis à l'impôt par l'Union européenne, impôt qui est reversé dans le budget européen.

> L'Europe est une passoire !

La surveillance des frontières de l'Union relève avant tout des États Membres en respect de leur souveraineté. Afin de protéger l'espace Schengen, l'Union européenne a considérablement renforcé ses capacités en matière de contrôle aux frontières. L'agence Frontex (garde-frontières et garde-côtes européens) verra ainsi ses effectifs augmenter à 15 000 garde-frontières dans quelques années, contre 1 500 aujourd'hui. Cette agence gère également les « hotspots », permettant l'identification et l'enregistrement rapide des migrants à leur arrivée. L'Union a mis en œuvre plusieurs mesures pour renforcer le contrôle des frontières extérieures de Schengen, comme le contrôle systématique des citoyens de l'Union à leur entrée dans l'espace Schengen afin de détecter d'éventuels retours de jihadistes.

La gestion des frontières de l'Union en quelques chiffres

- > 11 698 retours de migrants en situation illégale gérés par Frontex en 2017.
- > 100 % de taux de relevé d'empreintes digitales des migrants dans les « hotspots » grecs dès décembre 2016.
- > 620 000 vies sauvées depuis 2015.
- > Plus de 470 embarcations utilisées par les passeurs pour le transport de migrants neutralisés depuis 2015.
- > Plus de 2 500 passeurs et trafiquants arrêtés depuis 2015.

> La Turquie va adhérer à l'Union européenne !

La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne n'est plus à l'ordre du jour depuis le gel des négociations d'adhésion le 23 novembre 2016. Ces négociations, en dix ans, n'ont par ailleurs pas été fécondes, seul un chapitre sur les 35 nécessaires pour adhérer à l'Union européenne étant clos. En tout état de cause, l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne devrait de plus être confirmé par référendum par le peuple français.

> Schengen permet la libre circulation des criminels !

Les phénomènes criminels aujourd'hui (terrorisme, criminalité financière, blanchiment d'argent...) se développent de manière transnationale. Le rétablissement physique des contrôles physiques aux frontières intérieures, en plus d'être coûteux, n'affecteraient pas ces phénomènes. L'enjeu réel réside dans la coopération efficace entre les polices nationales, ce à quoi divers agences et organisations européennes s'attellent.

À titre d'exemple, le mandat d'arrêt européen a permis à la France de récupérer Salah Abdelslam de la Belgique en quelques semaines seulement. La procédure d'extradition de Rachid Ramda, un des auteurs des attentats du RER Saint-Michel en 1995, a en comparaison pris plus de 10 ans.

> La Suisse s'en sort mieux sans l'Union européenne !

Souvent citée comme un pays prospérant sans les contraintes fixées par l'Union européenne, la Suisse est en réalité liée à l'UE par de très nombreux accords bilatéraux. Elle doit se plier au respect de nombreuses règles européennes et contribue au budget européen, sans pour autant avoir son mot à dire sur la législation et le fonctionnement de l'UE. Ces accords sont essentiels pour la Suisse : 55 % des exportations suisses étaient destinées à l'UE en 2014 et environ 73 % des importations de la Suisse proviennent de l'UE.

À titre d'exemple dans le domaine de l'immigration, la Suisse adhère à l'espace Schengen et de Dublin et n'est donc pas libre comme on peut l'entendre de mettre un frein à la libre circulation des personnes. Elle n'a ainsi pas pu introduire de quotas sur les ressortissants européens employés dans les entreprises suisses.

> **L'Europe est l'idiot du village global !**

La conclusion par l'Union européenne de plus de 70 accords commerciaux avec le reste du monde ne l'empêche pas simultanément de protéger ses intérêts. Ainsi la protection de nos intérêts agricoles sont centraux aux ralentissements des négociations commerciales avec le MERCOSUR et une des raisons à l'origine de l'échec des négociations du TTIP avec les États-Unis.

Sous l'égide de l'« Europe qui protège », près de 150 mesures anti-dumping et anti-subsidiation sont par ailleurs actuellement en vigueur, notamment face au dumping chinois. Des réformes, comme le filtrage des investissements étrangers, viennent compléter ce dispositif. La réciprocité dans l'ouverture des marchés publics de l'Union et de pays tiers est également incluse dans les accords commerciaux européens récents comme le Canada (Ceta) ou encore le Japon (JEFTA).

MESSAGE DU MEDEF POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections de mai 2019 sont le premier rendez-vous démocratique à l'échelle du continent après la succession d'événements mondiaux qui, en cinq années, ont bouleversé le paysage européen. Cette accélération de l'Histoire a suscité un sentiment d'inquiétude de nos concitoyens, conduisant à des réactions de repli et de rejet.

Pour les entrepreneurs français, ces élections sont d'abord l'occasion de rappeler des réalités simples. L'Europe a assuré une période de paix sans précédent. Le modèle social et les valeurs de l'Union européenne composent un espace de liberté et de prospérité sans équivalent. L'économie européenne a retrouvé la croissance. Le marché unique, l'euro et la politique commerciale commune ont permis à nos entreprises de grandir et de créer des emplois. **Alors, oui, merci l'Europe !**

En 2050, dans un classement mondial dominé par la Chine, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie et le Brésil, seule l'Europe unie pourra être en mesure de tenir son rang face à des économies continents. Elle possède des atouts exceptionnels pour répondre aux attentes des gens, tout en restant un leader dans la mondialisation. À condition d'être acteur de la grande transformation du monde.

Cependant, l'agenda de Lisbonne qui devait faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 a échoué ; l'Europe ne s'est pas dotée des moyens de s'affirmer face à la Chine et les États-Unis ; sa politique de la concurrence qui entrave encore trop la création de champions européens ; l'euro reste une monnaie en manque de souveraineté ; l'Europe reste un nain technologique face aux Gafa et BATX ; l'Union n'a pas su résoudre le défi migratoire qui se présente à ses frontières.

Alors oui merci l'Europe ! Mais Merci... !

Il est temps que l'Europe se réveille, et voie le monde tel qu'il est vraiment avec ses défis à affronter.

Nous, entrepreneurs, sommes déterminés à soutenir et développer le modèle européen.

Face à l'isolationnisme des Américains, face au capitalisme d'État chinois, face à de nouvelles puissances économiques pour qui la démocratie est seulement une option, nous, les chefs d'entreprises, devons affirmer notre volonté de construire l'Europe.

Une Europe moins naïve et plus proche des citoyens ! Une Europe plus combative et volontaire ! Une Europe qui ne soit pas moins disante, mais plus compétitive ! Une Europe qui soit autant celle des producteurs que des consommateurs ! Une Europe qui invente un modèle qui ne soit ni l'État providence à bout de souffle, ni une jungle sans foi ni loi ! Bref une Europe qui protège et qui redonne espoir.

L'Europe est indispensable, mais n'est nécessaire que là où elle apporte une véritable valeur ajoutée. Nous attendons des responsables européens :

- qu'ils portent une ambition collective autour d'objectifs stratégiques clairement assumés ;
- qu'ils construisent le cadre efficace, indispensable au développement de nos entreprises et à l'attractivité de l'Europe et adapté à un monde en mouvement.

1. Porter une ambition collective autour d'objectifs stratégiques communs clairement assumés : innovation, inclusion, souveraineté

Il ne sera possible de répondre à la demande des citoyens en faveur d'une Europe qui protège, qui combatte les inégalités et garantisse notre souveraineté. Cela ne pourra se faire qu'en bâtissant une économie compétitive et durable. Cela passe par une ambition industrielle portée par les révolutions technologiques et écologiques en cours.

> Innovation

Se positionner en leader face aux révolutions technologiques liées à la numérisation et face à la lutte contre le changement climatique

Toutes les ruptures technologiques se sont construites autour de trois piliers : une culture scientifique développée, une expérimentation à grande échelle et la mobilisation de financements conséquents.

L'Union européenne doit en priorité :

- **accélérer ses efforts en matière de formation** particulièrement pour accroître les compétences numériques ; elle doit aussi soutenir les investissements des États membres dans l'éducation, l'apprentissage et la formation professionnelle ;
- **favoriser l'émergence de leaders européens**, notamment industriels, dans les filières naissantes ou dans celles où l'UE dispose déjà d'une avance mondiale ; utiliser à cette fin des outils existants (les PIIEC-projets industriels d'intérêt européen commun) et revoir certaines règles de notre politique de concurrence ;
- **augmenter le budget européen de recherche** ;
- **intensifier l'harmonisation des règles** pour permettre des expérimentations grand format et laisser grandir les champions européens ;
- **mobiliser les financements publics et privés** : développer le capital-risque européen pour faire naître de nouvelles licornes et permettre les financements de long terme pour les projets d'investissements structurants, ce qui implique de repenser des réglementations inadaptées (Solvabilité II ou Bâle).

> Intelligence artificielle

Les États-Unis disposent aujourd'hui de 40 % des data center dans le monde ; parallèlement la montée en puissance des plateformes chinoises s'accélère ; En plus de l'effort d'investissement et de formation, une disponibilité plus importante des données est nécessaire pour fédérer les acteurs (entreprises, laboratoires de recherche, institutions) et permettre à nos PME et ETI de s'adapter à la transition numérique.

> Lutte contre le changement climatique

L'Europe doit aujourd'hui mobiliser les efforts vers les technologies de rupture : hydrogène, capture et le stockage du carbone, stockage de l'énergie, nouvelles générations d'énergies renouvelables, mobilité, efficacité énergétique et pilotage intelligent du bâtiment, mobilité hydrogène, voiture électrique... Une politique industrielle européenne est aussi un moyen de diminuer l'empreinte carbone, au niveau mondial, en encourageant nos industriels à rester sur nos territoires et à opérer dans le cadre d'une réglementation respectueuse de l'environnement.

> Inclusion

Assurer la cohésion et lutter contre les inégalités

La première inégalité, c'est le chômage. Malgré un taux d'emploi à plus de 73 %, des groupes vulnérables demeurent encore hors du marché du travail : jeunes, chômeurs de longue durée, migrants tandis que des besoins en main d'œuvre sont de plus en plus pressants. L'effort particulier doit porter sur l'insertion de ces personnes.

Le niveau européen est pertinent pour identifier les besoins nouveaux pour assurer un équilibre entre les attentes des entreprises et la formation. En 2025, 90 % des emplois nécessiteront des compétences numériques.

La mobilité de la main d'œuvre doit bénéficier à l'ensemble des Européens. Elle implique que chaque salarié puisse conserver l'intégralité de ses droits, notamment sociaux. Les règles définies au niveau européen sur le détachement doivent être mises en œuvre efficacement afin d'éviter de créer des distorsions de concurrence sources de réflexes xénophobes.

La lutte contre les inégalités passe aussi par la cohésion des territoires. Les politiques favorables aux investissements et au développement d'infrastructures sont déterminants dans ce rééquilibrage. À cet effet, l'action et le financement des Fonds régionaux européens devraient être davantage valorisés.

Enfin le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social européen est indispensable pour proposer des solutions innovantes en particulier au niveau sectoriel.

> Souveraineté

Se donner les moyens de son indépendance pour protéger ses citoyens

L'effort d'innovation et de renforcement de son socle industriel permettra à l'Europe de reprendre en main son destin, d'être une « Europe européenne », comme le voulait le général de Gaulle, et qui sera respectée par ses grands partenaires commerciaux. La souveraineté des Européens repose sur sept piliers :

La construction d'une défense européenne

Son indépendance pour l'accès aux ressources et à la sécurité d'approvisionnement. Le développement de l'économie circulaire constitue un important moyen de renforcer la souveraineté européenne en valorisant l'énergie, les métaux, les déchets ou les matières.

La capacité à gérer ensemble nos frontières. Seule une action collective de tous les Européens permettra de répondre à l'ampleur du phénomène migratoire. Les entreprises sont en première ligne : pour l'accueil et l'intégration des migrants, pour proposer les moyens technologiques des contrôles aux frontières, pour participer aux initiatives de développement en Afrique.

La prise en compte des normes européennes dans la standardisation internationale. Normes OIT ; normes environnementales ; principe de vigilance avec les sous-traitants.

Le renforcement du rôle international de l'Euro. C'est une solution de long terme pour contrebalancer l'utilisation par les États-Unis du dollar en appui de leur politique étrangère et pour limiter notamment la portée de l'extraterritorialité des politiques américaines.

Alors que la Grande-Bretagne a joué un rôle d'intermédiation pour les flux entrants/sortants en Europe et privilégiait peu l'usage de l'euro, le Brexit devrait permettre de redonner du poids à l'euro. Notamment en menant des politiques qui améliorent la perception des pays périphériques de la zone euro en :

- poussant l'usage de l'euro par rapport au dollar pour les flux entrants/sortants à l'intérieur de la zone euro ;
- poussant l'usage de l'euro pour les flux entre l'Europe et le reste du monde (Afrique, Amérique latine, Moyen-orient).

Une stratégie commerciale plus offensive vis-à-vis des USA et de la Chine : l'Europe doit se doter d'un vrai outil de surveillance des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques ; pour lutter contre l'extraterritorialité des lois américaines, qui empêche désormais toute entreprise européenne de commercer avec l'Iran, l'Europe doit mettre

en place des outils similaires (un parquet européen anti-corruption).

L'intégration des valeurs européennes dans les accords de commerce mondial : les droits de l'homme, la santé des travailleurs, le respect de l'environnement, la sécurité du consommateur, l'engagement climatique adossé à l'accord de Paris.

2. Efficacité : construire un cadre indispensable au développement des entreprises et à l'attractivité de l'Europe adapté à un monde en permanente transformation

Le Brexit démontre par l'absurde l'importance du cadre juridique qui a assuré la liberté des échanges et le développement de nos entreprises. Ce modèle doit aujourd'hui être adapté pour offrir à nos entreprises des conditions de compétitivité équitables dans un monde ouvert.

Le MEDEF est décidé à ce que les règles changent pour :

Assurer la fluidité des échanges dans le marché intérieur

Achever le travail d'harmonisation engagé

Légiférer plus efficacement

Garantir partout en Europe l'application des mêmes règles et leur même interprétation

Privilégier le texte européen qui s'applique directement dans les États membres (le Règlement), de préférence à la directive qui nécessite des transpositions nationales (avec des risques de surtransposition ou de divergence de transposition).

Renforcer le contrôle de l'application effective du droit européen par les États membres.

Suspendre les financements communautaires pour les pays ne respectant pas les règles fondamentales de l'Union.

Réduire le champ de l'unanimité pour les sujets du marché intérieur, notamment pour la création d'entités de statut européen.

Assurer la stabilité de la zone euro

Pour que L'Europe soit en état de répondre à un nouveau choc financier, dans un contexte d'endettement élevé des États, il est indispensable :

- de poursuivre la réduction des déséquilibres macro-économiques des pays de l'Union ;
- de créer une véritable intégration des marchés financiers et bancaires européens, grâce en particulier à la mise en place de l'union bancaire et l'union des marchés de capitaux ;
- de rouvrir le dossier, aujourd'hui laissé en jachère, du renforcement de l'Union économique et monétaire.

Assurer l'équité des règles du jeu avec nos concurrents en Europe et dans le monde

Nos entreprises ont besoin de *level playing field*, c'est-à-dire des conditions de la concurrence libre et loyale.

> D'abord entre les Européens

Il ne s'agit pas pour les Européens de se livrer à des surenchères entre eux pour être attractifs, mais de se donner les moyens d'être compétitifs collectivement, en progressant vers la convergence fiscale.

- Passer de l'unanimité à la majorité qualifiée pour les sujets fiscaux, comme le propose la Commission.
- Poursuivre la lutte contre la planification fiscale agressive.
- Intensifier les travaux sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS).
- Étudier l'idée de création d'un serpent fiscal sur le modèle du serpent monétaire, qui fixerait un plafond et un plancher des taux pour les impôts supportés par les entreprises.

> Vis-à-vis de nos grands concurrents mondiaux

Dans le rapport de forces mondial, l'Europe comptera si elle est capable d'exiger la réciprocité dans la compétition internationale.

- Assurer une taxation équivalente des acteurs – européens et non européens – opérant sur son territoire.
- Intégrer la dimension pays-tiers dans le droit européen de la concurrence pour laisser émerger des champions européens capables de lutter à armes égales face à leurs concurrents mondiaux et pour corriger les distorsions de concurrence.
- Réviser nos instruments de défense anti-subsidiation afin de rééquilibrer la concurrence, notamment avec des entreprises étrangères d'État hautement subventionnées.
- Mettre en place au niveau européen un instrument de réciprocité donnant à l'Union l'influence nécessaire pour obtenir une ouverture réciproque des marchés des pays tiers et notamment des marchés publics.
- Exiger à l'OMC une stricte application des règles encadrant les aides d'État, le rôle des entreprises d'État et obtenir des règles sur les transferts forcés de technologies.

Conclusion

L'Europe n'est pas responsable de tout. Les débats qui traversent notre pays nous rappellent que chaque État demeure comptable de sa propre gestion interne. La voix de la France sera d'autant plus forte que nous aurons accompli les efforts de modernisation indispensables pour assurer dans le respect de la justice sociale le retour à l'équilibre de nos finances publiques. La voix de la France ne sera audible que si nos représentants à Bruxelles et Strasbourg s'engagent pleinement dans le mandat qui leur sera confié.

L'élection du 26 mai est l'occasion d'ouvrir dans notre pays un grand débat sur l'Europe, à la fois occulté et lancinant depuis l'échec du référendum de 2005. Le MEDEF, qui a décidé de placer l'enjeu européen au cœur de sa raison d'être, y participera dans chacun de ses territoires.

Cette action européenne du MEDEF ne s'arrêtera pas le jour du scrutin. Le MEDEF poursuivra son action auprès du nouveau Parlement et de la nouvelle Commission, auprès de ses partenaires européens, et notamment dans le cadre du prochain B7.



**Merci
l'Europe**

www.mercileurope.com | [#MercilEurope](https://twitter.com/MercilEurope)

AVEC LE SOUTIEN DU



26 MAI 2019

UN SEUL JOUR, UN SEUL TOUR
CETTE FOIS JE VOTE